FICHE D'OCCUPATION DE GROUPE

Notre local étant un local d'association, tout occupant doit être à jour d'une cotisation de membre. Tout membre actif à jour de sa cotisation annuelle peut inviter des personnes de son choix en leur faisant participer d'une adhésion de 10 € au titre d'un premier séjour (Dans tous les cas , la gratuité des adhésions est acquise pour les moins de 16 ans). Ces adhésions à l'association, quelle que soit leur nature, sont valables pour une année civile de date à date.

CADRE 1 : Etablir la liste des personnes présentes dans nos locaux pour le séjour. Les membres actifs indiquent par une croix s'ils sont à jour de leur cotisation ou en profitent pour se mettre à jour. Pour toute personne invitée pour la première fois : remplir la colonne des adhésions de premier séjour. Le montant des adhésions sera à remettre avec le règlement du séjour. Renseigner un numéro de téléphone portable ou un mail permet à l'association de garder le contact avec les nouveaux venus et diffuser l'information propre à l'association...

NOM Prenom	Tel. portable	@mail	Adhésions de membre actif (25 €)	Adhésions 1 er séjour (10 €) ...
Si ce cadre est insuffisant, compléter la liste sur une feuille volante à remetre avec cette fiche...				
		1 - Total des adhésions ...		

Dates : Première nuit ...	*... dernière nuit*	*Nombre de nuitées ...*	[redacted]	75 € (ou plus)...
		2 - Total des paticipations ...		

Total des adhésions et participations (Total 1 + 2) ...	

Le règlement est demandé par chèque(s établi(s) à l'ordre des PTU,
le tout (fiche et chèque(s)), à envoyer ou déposer chez la Trésorière de l'Association. -->
(ou à tout autre membre du Bureau de l'association qui fera suivre...)

Morgane DIAS
6, bis rue du soleil levant
09190 LORP SENTARAILLE

Règlement intérieur complet, statuts, informations et contacts sur notre site : ptulapucelle.e-monsite.com